

**7643/15**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 16 avril 2015

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 16 avril 2015

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail.** Nomination de Mme Silvia SUROVÁ, membre slovaque, en remplacement de M. Róbert MEITNER, démissionnaire





Conseil de  
Union européenne

**Bruxelles, le 30 mars 2015  
(OR. en)**

**7643/15**

**SOC 210  
EMPL 121**

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine: Secrétariat général du Conseil  
Destinataire: Comité des représentants permanents (1<sup>re</sup> partie)/CONSEIL  
n° doc. préc.: 6778/15 SOC 151

---

Objet: Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé  
au travail  
- Nomination de M<sup>me</sup> Silvia SUROVÁ, membre slovaque, en remplacement  
de M. Róbert MEITNER, démissionnaire

---

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Róbert MEITNER, membre du conseil de direction de l'agence citée en objet dans la catégorie des représentants des employeurs (Slovaquie) .
2. En vertu de l'article 8 du règlement (CE) n° 2062/94, modifié par le règlement (CE) n° 1112/2005, les membres du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, l'organisation des employeurs BUSINESSSEUROPE a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 7 novembre 2016:

M<sup>me</sup> Silvia SUROVÁ  
ZCHFP SR  
Association of Chemical and Pharmaceutical Industry of the Slovak Republic  
Hattalova12  
SK-831 03 BRATISLAVA  
Tél.: + 421 2 4820 9005  
Fax: + 421 905 948 233  
*e-mail: surova@zchvp.sk*

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, dont le texte figure en annexe; et
  - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant remplacement d'un membre du

conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil du 18 juillet 1994 instituant une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail<sup>1</sup> et notamment son article 8,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 2 décembre 2013<sup>2</sup>, du 12 juin 2014<sup>3 4</sup>, du 18 novembre 2014<sup>5</sup>, du 15 décembre 2014<sup>6</sup> et du 16 mars 2015<sup>7</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période se terminant le 7 novembre 2016.
- (2) Un siège de membre dans la catégorie des représentants des employeurs est devenu vacant à la suite de la démission de M. Róbert MEITNER.
- (3) L'organisation des employeurs BUSINESSEUROPE a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> JO L 216 du 20.8.1994, p. 1. Règlement modifié par le règlement (CE) n°1643/95 du 29 juin 1995 (JO L 156 du 7.7.1995, p.1), le règlement (CE) n°1654/2003 du 18 juin 2003 (JO L 245 du 29.9.2003, p. 38) et le règlement (CE) n°1112/2005 du 24 juin 2005 (JO L 184 du 15.7.2005, p.5).

<sup>2</sup> JO C 360 du 10.12.2013, p. 8.

<sup>3</sup> JO C 182 du 14.6.2014, p. 14.

<sup>4</sup> JO C 186 du 18.6.2014, p. 5.

<sup>5</sup> JO C 420 du 22.11.2014, p. 6.

<sup>6</sup> JO C 453 du 17.12.2014, p. 2.

<sup>7</sup> L 75 du 19.3.2015, p. 18.

## Article premier

M<sup>me</sup> Silvia SUROVÁ est nommée membre du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en remplacement de M. Róbert MEITNER pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 7 novembre 2016.

## Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil  
Le président

---